



حوليات جامعة الجزائر 2 المجلد (الأول) العدد (الأول)
شوال - جوان (1442 هـ / 2021م)
جامعة أبو القاسم سعد الله - الجزائر 2



Razzia en Tunisie à l'époque moderne: coutumes bédouines et intérêts du pouvoir.

Raid in Tunisia in the Modern Era: Bedouin Customs and the Interests of Power

*Dr, Soudani Abdelkader
Docteur en histoire moderne
Faculté de lettres et sciences humaines
Rectorat de sfax, tunisie.
Abdelkadersoudani5@gmail.com*

تاريخ النشر: 2021/01/01

تاريخ القبول: 2020/12/20

تاريخ الارسال: 2020/10/29

الملخص: تعتبر الإغارة في تونس في الفترة الحديثة مثالا لأهمية دراسة التاريخ الاجتماعي، فالحراك الاجتماعي كان من الأهمية إلى درجة أن السلطة كانت تسعى إلى الحد من العادات القبلية. وتكمن أهمية الإغارة أنها كشفت عن حجم الاختلاف بين السلطة وبين المجتمع القبلي، علاوة على ذلك فقد عبّرت الإغارة عن حجم الأزمات التي عرفتتها البلاد التونسية مما جعل الصدام بين القبائل المغيرة وبين الحكم المركزي نتيجة الاختلاف الهيكلي بين الجانبين. **كلمات مفاتيح:** الإغارة، القبيلة، السلطة، الأزمات، الصراع.

Abstract

The raiding in Tunisia in the modern period is an example of the importance of studying social history, as social mobility was so important that the authority sought to limit tribal customs. The importance of the raid is that it revealed the size of the difference between the authority and the tribal community. Moreover, the raid expressed the size of the crises that the Tunisian country had known

which made the clash between the changing tribes and the central government as a result of the structural difference between the two sides.

Key words: *raid, tribe, power, crisis, conflict.*

Résumé: *Les razzias en Tunisie à l'époque moderne, sont des exemples concrets de l'importance de l'étude de l'histoire sociale, car la mobilité sociale était si importante que l'autorité cherche et réduire le mouvement tribal et à limiter les coutumes tribales. L'importance de l'incursion est qu'il a révélé l'ampleur de la différence entre le pouvoir et la communauté tribale. En outre, les Invasions en cascade expriment l'ampleur des crises qu'a connues la régence Tunisienne, en raison de la différence structurelle entre les deux parties.*

Mots clés: *razzia, tribu, pouvoir, crise, conflit.*

Introduction

Depuis la «révolution» de Voltaire contre la classe bourgeoise dans la société française, les populaces ont pu contribuer à façonner leur histoire. Depuis ce temps, les historiens seront actifs dans la prise en charge des groupes marginalisés, tels que les bandits et les prostituées ..., certains pensaient que la troisième couche constitue à elle seule la nation entière¹.

Dans l'histoire du Maghreb, il y avait de nombreuses approches historiques liées à la recherche de l'aspect social de la partie occidentale de l'Empire ottoman², et certaines de ces recherches restaient soumises aux tentations des idéologies des écoles historiques, loin d'écrire la réalité sociale, notamment dans les origines des relations entre les différentes classes. Le raid est donc un domaine qui incite le chercheur à s'intéresser à l'histoire des sociétés bédouines. Le raid incarne l'un des principaux points de différence entre la communauté rurale et l'autorité centrale, et ainsi le raid nous révèle des différences sociales qui exacerbent l'hostilité entre les divisions sociales.

Par conséquent, dans notre travail, nous tenterons d'identifier les principales causes des raids et leurs répercussions sur les changements sociaux de l'ère moderne. De plus, nous aborderons certaines questions

liées à ce sujet, notamment la différence entre les Mamelouks, les Turcs et les groupes locaux, d'autant plus que le raid n'est pas pratiqué uniquement par les bédouins. D'autant plus que l'autorité centrale continue d'essayer d'éradiquer le modèle bédouin, et cette tendance est due au mépris des bédouins, puis le bey se retrouve impliqué dans des conflits sociaux.

Nous étudierons quelques problèmes liés à ce sujet; Quelles sont les raisons profondes de la pratique de l'invasion? Et pourquoi a-t-elle été combattue par le pouvoir central?

Pour comprendre ces problèmes, nous nous appuyerons sur une approche anthropologique qui s'intéresse à l'histoire des marginalisés et à l'histoire des négligés.

1) motifs et apparences de razzia; L'esprit tribal

Tout au long de l'histoire, la majorité des peuples pratiquaient l'invasion³, bien que certaines sociétés aient pu contourner cette subsistance de guerre grâce au contrat social entre les groupes en conflit, ainsi qu'en fournissant des moyens de subsistance aux groupes périphériques. Certains autres peuples ont été incapables de faire face à ce comportement, du fait de l'échec de l'administration politique d'une part, et de l'absence de compensation de subsistance d'autre part.

Il existe de nombreuses opinions sur les motifs du raid, certains y font référence comme une habitude odieuse rejetée par l'autorité centrale, et d'autres ont accusé les Bédouins de barbarie, mais quelle qu'elle soit, sa pratique continue de s'étendre et affecte presque tout le monde. La société tunisienne, ainsi que le pouvoir central en a également bénéficié.

Souvent, les sources historiques révèlent leur vision des Bédouins en tant que groupe social qui menace la paix sociale, et d'autre part, il y a un autre point de vue qui relie le raid à la misère tribale et au despotisme beylical, car les beys de la Tunisie ne cessent jamais de semer la discorde entre les tribus en conflit. Au contraire, pour les tribus, le pillage est une marque de chevalier et un signe solennel de courage. De plus, la pauvreté et la nécessité du butin du pillage poussent certaines communautés à piller pour compenser leur misère. Bref, ce geste est le résultat de stratégies de pouvoir politique et de fissures entre différents groupes sociaux.

Ses contradictions reflètent la différence entre deux civilisations: une civilisation aride chez les Bédouins⁴ dissemblable à une civilisation fertile chez les citadins. Les frachiches⁵ qui pratiquent un nomadisme pastoral associé à une petite céréaliculture sur l'ensemble de leur vaste territoire. Ils sont soumis à l'invasion de la tribu Hammama, et au châtement de l'autorité centrale, les Farachichs ont donc souffert de la pauvreté et des famines successives, la famine s'est multipliée dans cette région, Par conséquent, Ils ont donc été forcés de s'engager dans des razzias pour collecter de la nourriture.

Il est clair que la Tunisie, au cours de la deuxième période du XIXe siècle, a été témoin d'une large diffusion de ce phénomène social, en raison de la succession des crises dans le monde paysan⁶ qui se poursuivra jusqu'à la fin de l'ère moderne. De temps en temps les tribus semblent avoir le dessus sur le trône, en particulier les tribus qui sont concentrées à l'intérieur de la régence.

Les communautés rurales (Djabalia et Sahara) sont fortes dans leurs environnements géographiques suffisamment rigides pour se fuir de la collecte des impôts et repousser les attaques de Mahalla, La tribu Hammama, dans le sud-ouest, est le plus éminent pratiquant de raids, profitant de l'éloignement de sa région du centre de gouvernance et de la difficulté du topographie.

Il ne fait aucun doute que la mentalité collective ne rejette pas cette pratique dans la mesure où les «chevaliers» effectuent des cérémonies avant toute intensité: une âme courageuse qui détermine la situation sociale dans la tribu, la personne qui rend le butin doit être remplie de gloire. Les raids visent principalement les bêtes lourdes comme le bétail, les chevaux, les moutons et les mulets ... et chacun à sa part de butin. Cependant, les «zaouia» et la loi martiale qui maintiennent toujours les raids dans des limites raisonnables, afin de légaliser les conflits⁷.

En bref, l'affirmation que la violence entre les tribus est un comportement agressif persistant, au contraire cet acte n'est pas un acte inacceptable, et dans de nombreux cas, il n'est pas puni par l'État, et cela s'explique par la faible influence de la religion chez les Bédouins, il s'agit donc du consentement tribal et un acte imposant. De plus, les restrictions

sociales sur le makhzen dictent l'institutionnalisation du raid par la «coutume», car il est fermement ancré dans la mentalité de chaque tribu, et cela est incarné dans le décret de juillet 1862 afin que le raid soit modifié par la loi sans abandonner la coutume. Cependant, certaines tribus pratiquent le raid sur ordre de l'autorité centrale qui les exhorte à piller les tribus combattantes, et dans ce cas, le makhzen doit saisir l'occasion et profiter des deux tribus; en attaquant les agresseurs et en confisquant les vols tout en préservant l'hostilité entre les tribus.

De plus, les tribus ressentent l'injustice et l'humiliation de l'arrogance turque, car on constate que seuls les bédouins et semi-nomades supportent la plus grande partie de la charge fiscale, et d'autre part les citadins jouissent du pouvoir et de tous les avantages⁸, la grande différence entre les deux mondes est donc un facteur majeur de la violence bédouine. Or si cette fiscalité était indirecte dans les cités qui payaient des impôts à la consommation, dans leur presque totalité affermé à des lazzam, les compagnes étaient soumises à des impôts directs qui pesaient en gros sur les personnes et sur les productions. Rien d'uniforme, de régulier, ni de bien précis, les diverses populations rurales et particulièrement les tribus, étaient imposées globalement, lourdement, elles devaient en quelques sortes une contribution forcée⁹. Sachant que, En Tunisie au XIX^e siècle, la population urbaine ne représentait que 15% de la population totale, mais elle avait le monopole du pouvoir et de la richesse, en plus du fait que la majorité des citadins étaient exemptés d'impôts.

2) L'autorité centrale et la lutte contre les raids

L'autorité centrale a tenté de limiter cette activité tribale, étant donné que quiconque pratiquait ce phénomène était décrit par plusieurs épithètes telles que «voleurs, bandits, pillards...». Pendant la période hafside, les tribus contrôlaient la majeure partie du sol tunisien et se sont ingérées dans les affaires politiques du pays, notamment après l'alliance de certaines tribus avec Omar Abi Hafsi après le renversement d'Ahmed ben Marzouq. Par conséquent, les tribus ont profité de la faiblesse du pouvoir politique et ont établi deux États indépendants à Gafsa et Jerid, ce qui a conduit à la désintégration de la dynastie hafside. Au début du règne des Turcs, la Tunisie était sous le règne des tribus, mais les nouveaux gouvernements

ont utilisé un système plus agressif pour forcer les rebelles à payer des impôts, ce qui a provoqué des conflits entre deux factions; Des Turcs au pouvoir et des tribus trop violentes pour défendre leurs intérêts et leur indépendance. La présence turque agaçait le peuple du pays à cause de la tyrannie des Turcs et de leurs alliés. Le raid de cette période n'est qu'une réaction qui varie selon la langue, les croyances et la qualité de vie, de sorte qu'ils élargissent la discrimination.

La conquête ottomane mène à L'hégémonie de la caste turque et l'apparition d'une nouvelle mosaïque dans la société (Berbères, Arabes, Andalous, Africains, Renégats, Turques...), Les conflits entre ces groupes se sont intensifiés.

Sous le règne des Mauradites, Ils ont adopté une politique violente envers les Bédouins, tels que Wlad Shanouf et Awlad Said qui ont été tués, torturés et exilés de leur région à Al Hamma. Cette politique s'est poursuivie, en particulier sous le règne d'Othman Day (1585-1610) et du Ramadhan day (1692-1699), L'un des résultats de cette politique violente fut que ces tribus passèrent à l'obéissance, et l'intensité de la pratique des raids diminua, Mais avec l'augmentation des impôts certains groupes ont voulez reprendre l'approche de l'insurrection.

Pendant l'ère Hussainite, le raid subira un changement radical, car le Baylik afin de frapper les groupes rebelles il a commencé à faire des alliances avec certaines tribus puissantes, telles que Hammama, Jalas et ourghemma, contre quelques privilèges fiscaux, les autorités ont souvent toléré les raids et l'ont considéré comme une affaire tribale¹⁰. Le Bey utilisa les guerriers de ses tribus pour aider les soldats turcs à surmonter les difficultés de leur incursion dans les régions montagneuses et désertiques, Poussant ainsi les tribus à se battre.

La différence d'ethnicité entre les Bédouins et les Turcs a conduit à une grande séparation entre les groupes sociaux, et pour cette raison, les différences sociales vont s'étendre entre deux mondes: les citadins et les tribus. On peut donc dire que la Tunisie repose sur deux groupes sociaux; Le premier des Turcs et des Mamelouks, qui bénéficient de tous les privilèges, et une autre classe de Bédouins au service de caste dominante. Face aux difficultés de l'autorité centrale à surveiller toutes les régions, le

Baylik cherche l'aide de certains groupes comme les Hmama, qui a aidé le makhzen à surveiller et à punir les fractions de Farchichs et Majer, ce plan a réussi à réduire le danger de ces montagnards.

Il ne fait aucun doute que toutes les pouvoirs centraux de l'ère moderne ont tenté de se heurter aux coutumes tribales, mais les contradictions entre les deux pôles alimenteront la divergence, et les tribus conserveront leur mode de vie, y compris les raids. Dans ce contexte, il y a des groupes rebelles qui ont profité de la faiblesse de l'État pour désavouer leurs obligations envers l'État, comme les ouled chenouf, qui ont confisqué les impôts.

Au cours du XIXe siècle, certaines réformes instituées par le Makhzen ont été mises en œuvre pour permettre à l'État de surmonter les pressions successives. Cependant, l'inefficacité de la politique husseinite dans le contrôle des hostilités des tribus frontalières, alors que les raids se poursuivaient entre les tribus tunisienne et algérienne, telles qu'Al-Lamamcha, Al-Nammesh et Al-Frachich, qui a créé de nombreux problèmes avec les dirigeants européens, en particulier avec les Français en Algérie¹¹, Alors le pouvoir politique se trouve devant le déficit de d'éliminer le raid.

L'autorité politique a été obligée d'employer la religion comme stratégie pour surmonter tout acte de protestation contre le bey, et pour que l'autorité centrale puisse rejeter et interdire l'invasion, Les érudits religieux¹² et les marabouts ont émis des fatwas interdisant l'invasion et le pillage, l'invasion est devenue un crime et un péché.

Certains voyageurs indiquent que les tribus dissuadaient les bandits et les pillards qui n'étaient pas disciplinés des règles de la coutume¹³, comme le médecin du Bey l'a confirmé lors de la rébellion de 1864 du comportement sage des révolutionnaires et de leur incapacité à procéder à des pillages et à des ou les hommes de la Difficulté n'ont pas intercepté les caravanes¹⁴, et il est donc malhonnête de lier la pratique des raids comme un acte synonyme de corruption et ceux soumis à la coutume tribale, surtout après la promulgation d'une loi réglemant la conquête entre tribus¹⁵.

La France mobilisa les armes, pour conquérir la Tunisie, sous prétexte de calmer la zone frontalière, où les Kouhmirs, qui est un ensemble de groupes lignagers, occupant les montagnes situées à l'extrême nord-ouest de la régence de Tunisie. Les razzias portent atteinte à ce Lieu séculaire et actif, lieu d'échange de la région et l'unique point de passage en direction du comptoir français de La Calle sur la Méditerranée. En raison du contraste entre la richesse de la région et la pauvreté de la population, les jbalia ont été contraint de se livrer au pillage. Cette situation suscita la multiplication des conflits entre les Kouhmirs et leurs voisins aussi bien aux régions limitrophes, que sur le territoire algérien.

Pour conclure, le razzia interprète la résistance des tribus au pouvoir beylical et la tension qui l'a accompagnée comme le signe de l'anarchie endémique qui aurait régné sur les confins de la régence découlant de l'état d'indépendance des tribus et de l'incapacité du Bey de Tunis et de son gouvernement à exercer un contrôle effectif, efficace et durable sur des contrées difficiles d'accès et éloignées de la capitale.

Les invasions reflétaient également la l'antagonisme structurelle entre l'autorité et certaines tribus, Ce contraste qui sera le motif la plus important de l'occupation française de la Tunisie.

Conclusion

Le razzia est un héritage social qui reflète les fissures entre les groupes sociaux, il incarne une mentalité collective qui reflète un contraste total des stratégies politiques basées sur la reproduction de la violence entre les différentes classes sociales, et l'oppression continue des turcs contre les nomades.

On peut également conclure que les Bédouins ne sont pas seulement des acteurs marginaux de l'histoire de la Tunisie, au contraire, ils sont des adeptes d'une ancienne civilisation locale, et par conséquent ils ont été des agents actifs dans les grands tournants historiques de la Tunisie moderne. C'est un exemple catégorique de la crise profonde qui a touché la société et le pouvoir en Tunisie à l'époque moderne Hussaynite.

Bibliographie

حوليات جامعة الجزائر-2- مجلة علمية أكاديمية دولية

- Abdelkebir, Abderrahmen. *Les mutations socio-spatiales; culturelles et aspects anthropologiques en milieu aride; cas de la jeffara tuniso-libyenne 1837-1965*, Thèse présentée pour l'obtention du Doctorat, sous la direction de Abdelwadoud OULD cheikh, Université de Metz, UFR Sciences Humaines et Arts, 2003.
- Archives de France. Ministère des affaires étrangères (1588-2007). *Affaires de Tunisie: avec une carte de la Régence, 1870-1881/ Ministère des affaires étrangères. 1881.*
- Arkoun, (M), *aux origines des cultures maghrébines*, in *Maghreb: peuples et civilisations*. Sous la direction Camille et Yves Lacoste. Edition la découverte. Paris 2004.
- Chater, Khalifa. « Introduction à l'étude de l'establishment tunisien: l'Etat Makhzen Husseinite et ses mutations ». In: *Cahiers de la Méditerranée*, n°49, 1, 1994. *La Tunisie, une dynamique de mutation.*
- Chérif Mohamed Hédi. « Expansion européenne et difficultés tunisiennes de 1815 à 1830 ». In: *Annales. Economies, sociétés, civilisations*. 25^e année, N. 3, 1970. pp. 714-745.
- Chérif. Mohamed Hadi, « Document relatifs à des tribus tunisiennes des débuts du 18^{eme} siècle: enseignement démographiques et économiques », revue de l'occident musulman et de la méditerranée, N33, 1982.
- Collignon, René. « Ethnologie de la Tunisie ». In: *Bulletins de la Société d'anthropologie de Paris*, III^o Série. Tome 9, 1886.
- Dumont Arsène. « Ethnographie tunisienne ». In: *Bulletins de la Société d'anthropologie de Paris*, IV^o Série. Tome 7, 1896.
- G. Camps et A. Martel, *encyclopédie berbère: Fraichich*, N 19, 1998, pp 2930-2933.
- Gagniage, J, « Les origines du protectorat française en Tunisie 1861-1881 », Maison Tunisienne de l'édition. Tunis 1968. 2^{eme} édition.
- Mathiex, Jean. « Trafic et prix de l'homme en Méditerranée aux XVIIe et XVIIIe siècles ». In: *Annales. Economies, sociétés, civilisations*. 9^e année, N. 2, 1954.
- Nakhtal (Gustav), « le docteur de Mahalla: la régence de tunis 1863-1868 », traduit par Mounir Al-Fandari, présenté et commenté par Jamal Ben Taher, centre universitaire de publication, Tunis 2003.
- Peysonnel. « Voyages dans les régences de Tunis et l'Alger au 18^{eme} Siècle », 2 tomes, Paris 1938, T1.
- Renan, Ernest. *Histoire générale et système comparé des langues sémitiques*, Tomes, imprimerie impériale. 2
- Valensi .L, *fallahs Tunisiens, économie rurale et vie des campagnes au 18^{eme} et 19^{eme} siècle*. Mouton- Paris- la Haye. Paris 1990.

¹Renan, Ernest. *Histoire générale et système comparé des langues sémitiques*, 2 Tomes, imprimerie impériale. T1. P 415.

² On peut citer comme exemple les ouvrages suivants :

-Collignon, René. « Ethnologie de la Tunisie ». In: *Bulletins de la Société d'anthropologie de Paris*, III^e Série. Tome 9, 1886. pp. 620-622.

-Dumont Arsène. « Ethnographie tunisienne ». In: *Bulletins de la Société d'anthropologie de Paris*, IV^e Série. Tome 7, 1896. Pp 393-396.

³ Le commerce de l'homme en tant que marchandise a été, des siècles durant, une des activités florissantes de la Méditerranée; pas seulement dans l'antiquité et le moyen âge, mais encore à une époque récente, il suffit d'évoquer à cet égard la «piraterie barbaresque », dont la conquête de l'Algérie en 1830 aura à peu près marqué le terme. Mathieux, Jean. «Trafic et prix de l'homme en Méditerranée aux XVII^e et XVIII^e siècles». In: *Annales. Economies, sociétés, civilisations*. 9^e année, N. 2, 1954. pp. 157-164, p157.

⁴ Au sud de la dorsale, le tableau change. Plus de 40 % des revenus de l'Etat proviendraient de régions peu douées par la nature le poids de la fiscalité devait y être plus lourd que dans le Nord. En plus, le plus clair des ressources fournies par le Sud -près de 85 %-est tiré des trois grandes provinces peuplées de sédentaires: le Sahel (au sens large, depuis la région de Sousse jusqu'à l'« utan » des mthaliths, le sud est, et enfin le sud ouest. Chérif, Mohammed Hadi. L'Etat tunisien et les campagnes au XVIII^e siècle. In: *Cahiers de la Méditerranée: série spéciale*, n°1, 1, 1973. L'ankylose de l'économie méditerranéenne au XVIII^e et au début du XIX^e siècle: le rôle de l'agriculture. Acte des journées d'études Nice 12 et 13 mai 1972. pp. 9-22; P 11.

⁵Les Fraichich constituent l'une des grandes tribus semi-nomades, cavalières et guerrière, de la Haute Steppe occidentale de la Tunisie et des petits massifs qui forment l'extrémité sud-occidentale de la Dorsale tunisienne: Monts de Tébéssa, Djebel Chambi (sommet à 1 544 m, point culminant de la Tunisie) et plus au nord, les monts des Ouled Aoun et des Ouled Ayar. Bien qu'arabophones, les Fraichich étaient qualifiés, au début du siècle, de «tribus de sang mêlé», c'est-à-dire araboberbères. Ils comptaient trois fractions principales : les Ouled Ouezzes (ou Ouzzel), les Ouled Nadji et les Ouled Ali. Suivant une tradition orale, chacune de ces trois fractions avait reçu des Arabes vainqueurs, au temps de la Conquête musulmane, un chef arabe qui lui donna son nom; mais l'existence de ces trois fractions ne semble pas remonter au-delà du xviii^e siècle. G. Camps et A. Martel, *encyclopédie berbère: Fraichich*, N 19, 1998, pp 2930-2933.

⁶Si peu rattachés qu'ils fussent au marché, les paysans étaient tout de même vendeurs de certains produits comme les céréales, la laine, les cuirs, etc. (et acheteurs à l'occasion de grains ou de certains produits artisanaux) La baisse des prix de ces

produits à l'échelon mondial, donc dans la Régence, la difficulté de leur écoulement, ont dû avoir leurs répercussions sur la situation des paysans tunisiens: leurs maigres ressources monétaires ont dû s'amenuiser encore plus, et le poids de la fiscalité se fit sentir encore plus douloureusement. Chérif Mohamed Hédi. « Expansion européenne et difficultés tunisiennes de 1815 à 1830 ». In: *Annales. Economies, sociétés, civilisations*. 25^e année, N. 3, 1970. pp. 714-745, P 730.

⁷ L'assemblée des « Mîaad » avait la force de loi et dont tous les membres de toutes les tribus acceptaient l'adoption. Par comparaison à cette armée beylicale étatique, la société des Werghemma a adopté le premier chapitre intitulé: la défense de la tribu dont le premier article <était tous homme en état de porter les armes doit concourir à la défense de la tribu >. Le deuxième chapitre c'est la prise d'armes ou (fezaà), dont le premier article était < tout cavalier qui ne participe pas à une prise d'armes est puni d'une amende >. Le troisième chapitre c'est (les crimes et délits)>>, en effet, nous trouvons tous les pouvoirs entre les mains de chaque individu de la tribu, et une responsabilité assumée par chacun dans l'esprit du verset de Coran qui vient à l'introduction du pacte d'el < Foudhoul > des vertueux comme un rappel et un retour aux principes de l'islam et du Coran qui demeure la < charia > législation de la société jeffarienne. Abdelkebir, Abderrahmen. Les mutations socio-spatiales; culturelles et aspects anthropologiques en milieu aride; cas de la jeffara tuniso-libyenne 1837-1965, Thèse présentée pour l'obtention du Doctorat, sous la direction de Abdelwadoud OULD cheikh, Université de Metz, UFR Sciences Humaines et Arts, 2003, p246.

⁸ Les mercantis locaux qui s'adonnaient au grand commerce ont dû souvent mettre fin à leurs activités. D'autre part, le bey a institué un nouveau système lucratif, qui lui réserve la collecte et la vente des produits à exporter aux négociants européens. Désormais, les agents du bey devenaient, en fait, les seuls intermédiaires autorisés entre la campagne et le négoce européen, aux dépens des commerçants tunisiens. Seules les charges makhzéniennes: ministérielles, caïdales et les fermes des impôts permettaient des enrichissements rapides. Chater Khalifa. « Introduction à l'étude de l'establishment tunisien: l'Etat Makhzen Husseinite et ses mutations ». In: *Cahiers de la Méditerranée*, N°49, 1, 1994. La Tunisie, une dynamique de mutation. pp. 1-18, P11.

⁹ Chérif. Mohamed Hadi, « Document relatifs à des tribus tunisiennes dès le début du 18^{ème} siècle: enseignement démographiques et économiques », *revue de l'occident musulman et de la méditerranée*, N33, 1982, pp 67-87, p67.

¹⁰ Valensi .L, *Fallahs Tunisiens, économie rurale et vie des campagnes au 18^{ème} et 19^{ème} siècle*. Mouton-Paris-la Haye. Paris 1990. P81.

¹¹Dans une lettre datée du 16 mars du Vicomte De Botmilieu, Chargé d'affaires de France à Tunis, au Comte Daru, Ministre des Affaires étrangères: J'ai reçu la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser! le 2 de ce mois, au

sujet de la razzia opérée sur notre propre territoire par les tribus tunisiennes des Freichichs et des Zeghalmas, au détriment de deux douars des Merazgas. Cette razzia m'était déjà connue et j'en ai fait le sujet d'une note au Gouvernement du Bey, par laquelle j'ai demandé, en même temps que le paiement d'une somme de 37,200 francs, chiffre des pertes éprouvées par les Merazgas, que les mesures nécessaires soient prises pour empêcher le retour de pareils actes de brigandage. Archives de France. Ministère des affaires étrangères (1588-2007, Affaires de Tunisie : avec une carte de la Régence, 1870-1881/ Ministère des affaires étrangères. 1881. p8.

¹² On peut admettre que l'islam célébrait le phénomène urbain et craignait les Bédouins. L'islam dès ses débuts était un phénomène urbain au même titre que le Coran attaquait les Bédouins. Arkoun, (M), Aux origines des cultures Maghrébines, in *Maghreb: peuples et civilisations*. Sous la direction Camille et Yves Lacoste. Edition la découverte. Paris 2004. P89.

¹³ Peyssonnel. *Voyages dans les régences de Tunis et l'Alger au 18^{ème} Siècle* , 2 tomes, Paris 1938, T1. PP 66-67.

¹⁴ Nakhtal (Gustav), *Le Doctor de Mahalla: la régence de Tunis; 1863-1868*, traduit par Mounir Al-Fandari, présenté et commenté par Jamal Ben Taher, centre universitaire de publication, Tunis 2003, p. 107.

¹⁵ Gagniage, J, *Les origines du protectorat français en Tunisie 1861-1881*, Maison Tunisienne de l'édition. Tunis 1968. 2^{ème} édition, P142-143.